



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 231

CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE DES TOILETTES AUTOMATIQUE SITUÉS AVENUE DE L'EUROPE

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8 ;

VU la délibération n° 2026/022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à la Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contrôler annuellement et de maintenir en bon état de marche les toilettes automatique situé AVENUE DE L'EUROPE ;

CONSIDÉRANT que le besoin de la commune d'Eaubonne est estimé à moins de 60 000 euros HT ;

CONSIDÉRANT que cette prestation doit être confiée à une entreprise spécialisée dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de l'entreprise MPS (SIRET : 389 030 594 00045)

DÉCIDE

✚ **ARTICLE 1 : DE SIGNER** avec la société MPS, sise à la ZAE DU MOUTA CS 50014 40230 JOSSE un contrat pour le besoin de maintenance annuelle des toilettes automatique de l'Avenue de l'Europe ;

✚ **ARTICLE 2 : DE PRÉCISER** que le montant de la prestation annuelle s'élève à 2 725 HT (deux mille sept cent vingt-cinq euros hors taxes) soit 3 270 TTC (trois mille deux cent soixante-dix euros toutes taxes comprises) ;

✚ **ARTICLE 3 : DE DIRE** que ce contrat prend effet à compter du 01/07/2026 pour une durée d'un an, renouvelable chaque année pour une durée maximum de 4 ans soit jusqu'au 31/06/2030.

✚ **ARTICLE 4 : DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'opération en cours.

Eaubonne, le 19 8 JUIN 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 18/06/2026
Publiée le : 18/06/2026
Exécutoire le : 18/06/2026
Délai de recours : 2 mois - À dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général
Karima BENTOUT
DGA Ressources

Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ
Lylian SENECHAL
Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,



Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260618-DEC2026-231-AU
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire